

La lettre du Maire



Sommaire

Notre Horizon	1
L'Essentiel des Conseils	2-3
En Vrac En Vrai	4-7
La Vie dans la cité	6-8
Calendrier des Manifestations	8

Notre horizon

Avec la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis, le tri sélectif est une réalité à Châteauneuf.

En un mois de temps, et donc après 4 collectes des bacs jaunes, le tonnage des déchets recyclables est passé de 700 kg par semaine à 2.580 kg. C'est un démarrage prometteur ; les Castelneuvois se distinguent par leur action citoyenne et adoptent ce nouveau mode de collecte protecteur de l'environnement .

Dans divers quartiers de la Commune, des containers destinés à recevoir le verre et les journaux magazines ont été disposés. Ils constituent autant de points d'apport volontaire de ces deux produits.

La déchetterie de Valbonne ouvre ses portes aux habitants de Châteauneuf. Les particuliers peuvent y apporter gratuitement tout ce qui n'est pas collecté par d'autres moyens : literie, machines ménagères, peintures, bois, fer...

La déchetterie située 461, ch. de la Veyrière à Valbonne (Tel. 04.93.12.35.60) est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les déchets verts qui ne sont ni compostés ni brûlés dans les propriétés, pourront être collectés, à l'extérieur aux portails des propriétés, tous les mardis du 18 mai au 26 octobre.

Le compostage des déchets verts procure un excellent engrais naturel pour les plantations. Le biodégradable et l'organique seront le prochain enjeu de nos poubelles.

Enfin, les ordures ménagères sont régulièrement collectées dans la Commune du lundi au samedi dans les zones urbaines, au village et à Pré du Lac, et les lundis, mercredis et vendredis pour tous les autres quartiers.

Je vous invite à poursuivre vos actions qui s'inscrivent pour un environnement toujours mieux protégé.

Je sollicite l'attention des retardataires et espère qu'ils vont très rapidement commencer à trier.

Je vous remercie pour votre civisme.

Jean-Pierre Maurin

Mairie de Châteauneuf
4 place Georges Clemenceau
06740 Châteauneuf
Tel : 0 492 603 603
Fax : 0 492 603 600
<http://www.ville-chateauneuf.fr>

Horaires de réception du public :
du lundi au jeudi :
- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 17 heures
le vendredi :
- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 16 heures

Responsable de la Rédaction :
Jean-Pierre Maurin
Réalisation :
Espace Multimédia de Châteauneuf
espace.multimedia@ville-chateauneuf.fr

**Conseil municipal
du 30 mars 2004****Adoption des comptes
administratif et de gestion.**

Ce sont deux comptes tenus respectivement par le service comptable de la Mairie et par les services du Trésor Public.

Ils sont en tous points parfaitement identiques. Il retracent toutes les opérations comptables de l'exercice écoulé, tant dans le chapitre du fonctionnement que dans celui de l'investissement.

**Affectation du résultat de
l'exercice 2003.**

Le compte administratif fait apparaître comme lors de chaque exercice, un excédent de fonctionnement ainsi qu'un déficit d'investissement.

Le résultat est donc affecté pour 697.762,68 € au déficit d'investissement et pour 778.250,81 € au report à nouveau.

Le budget primitif.

C'est le budget pour l'année en cours. Il est proposé par le Maire après présentation et propositions de la Commission des finances.

Pour la section fonctionnement il s'élève à 2.851.937,19 €

Pour la section d'investissement, il s'élève à 4.106.783,58 €.

**Les taux des taxes pour l'année
2004**

Depuis l'adhésion de la Commune à la Communauté d'agglomération, la taxe professionnelle n'est plus votée par la Commune mais par la CASA.

Taxe d'habitation	9.10 %
Foncier bâti	5.50%
Foncier non bâti	14.80%

Dotations cantonales 2003

Cette dotation cantonale est proposée par notre Conseiller Général et adoptée par l'Assemblée départementale.

Pour l'exercice écoulé elle s'élève à la somme de 63.000 €.

Avec un autofinancement communal de 67.447.25 €, cela a permis la réfection de chemins communaux, la réalisation de réseau pluvial ainsi que la création du rond point des 5 chemins communaux quartier de la Font de l'Ormeau.

**Crèche multi accueil : Choix de
l'architecte**

La mise en concurrence pour retenir un architecte et un bureau d'études a été initiée dans le cadre des marchés publics.

Dans un premier temps, trois cabinets d'architecture ont été retenus. Puis une phase de négociation s'est engagée au regard des critères annoncés dans l'appel d'offre.

La commission d'appel d'offres après examen de l'ensemble des éléments constitutifs de l'offre de chacune des trois équipes a proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet d'architecture TABA TRIQUENOT LANTERI avec le bureau d'études SUD EQUIIP.

Le Conseil Municipal a entériné la proposition de la Commission.

**Crèche multi accueil : demande
de subvention .**

La Commune a obtenu un accord de principe pour une participation de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 200.000 € .

Pour compléter le subventionnement de ce projet, le Conseil Municipal sollicite M. le Président du Conseil Général et M. le Président de la CASA pour une subvention la plus large possible.

**Réfection et renforcement des
réseaux d'eaux usées du village :
maîtrise d'oeuvre**

Le réseau d'assainissement ainsi que celui de l'eau potable sont à refaire au village, le réseau d'eau pluviale est à créer.

La première tranche de travaux est prévue en 2004.

L'estimatif des travaux est de 357.000 €

Une procédure de consultation pour choisir un maître d'oeuvre est lancée.

**Demande de subventions à la
Région pour la réfection et le
renforcement desdits réseaux**

Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat, de l'Agence de l'eau ainsi que du Conseil Général.

**Informatisation de l'école
élémentaire: demande de subven-
tion**

Le Conseil Municipal a décidé l'informatisation des 7 classes de l'école élémentaire.

4 sociétés ont répondu à une consultation.

Le Conseil Municipal confirme que cet investissement sera réalisé sur l'exercice en cours en fonction des subventions obtenues.

Il sollicite de Monsieur le Préfet une subvention la plus large possible dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

**Restructuration du cimetière
demande de subventions**

Le "nouveau" cimetière réalisé dans les années 1975-76 présente de nombreuses malfaçons et doit faire l'objet d'une restructuration étalée en plusieurs tranches.

Une première tranche d'un montant de 146.632,80 € HT et hors honoraires est prévue en 2004.

Des subventions sont sollicitées pour cette opération tant auprès des services de l'Etat que de ceux du Département.

**Concours de fleurissement du Vil-
lage et de Pré du Lac.**

Dans le cadre de l'environnement un concours de fleurissement est organisé par la Commune.

Un jury se réunira pour attribuer les trois premiers prix. Ces prix seront remis à l'occasion de la fête de la Sainte-Trinité.

Cette manifestation portera le nom de " Jarre d'Or"

Cession d'un terrain

Le Conseil Municipal consent à la cession du terrain cadastré section A 2145, 2146, 2147 au Département pour la construction du gymnase.

Ce terrain d'un hectare provenant

d'un échange entre la Commune et un particulier, est cédé, à la demande des services du Département.
Il est estimé par les Domaines à 46.000 €

**Conseil municipal
du 18 mai 2004**

**Embauche de 5 agents
saisonniers.**

Cinq agents saisonniers seront embauchés pour les deux mois d'été.

Cela permettra, comme chaque année, de réaliser une animation et une surveillance du plateau sportif, de renseigner résidents et touristes sur les activités estivales ainsi que d'animer les sites culturels communaux, et d'assurer un remplacement de personnel administratif et technique.

Salle polyvalente.

Le permis de construire pour la salle polyvalente a été accordé le 7 avril dernier.

Le Conseil Municipal a pris acte de la mission projet établie par l'architecte et a confirmé le montant des travaux pour les 13 lots à 880.000 €.

Crèche multi accueil

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Taba Lanteri Triquenot ayant pour Bureau d'études techniques Sud Equip.

Maîtrise d'œuvre des travaux des réseaux humides du village

Le Conseil Municipal a entériné le choix de la Commission d'Appel d'Offre et retient la DDAF comme maître d'œuvre chargé du renforcement et de la réfection des réseaux humides du village (assainissement, eau potable, eaux pluviales).

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux au cimetière

La dernière extension du cimetière a été réalisée dans les années 1975/76.

De nombreuses fissures sont apparues sur certains murs et une restructuration s'impose.

La Commune souhaite également réaliser un jardin du souvenir ainsi qu'un columbarium.

En outre, cette première tranche de travaux comportera la restructuration des murs fissurés, la reprise de la chaussée existante et la création d'un chemin piétonnier sécurisé.

Pour engager l'étude de procédure de marché et assurer la conduite des travaux, il convient de choisir un maître d'œuvre.

Le Conseil autorise le Maire à engager une procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre

Aménagement des services techniques

Les services techniques municipaux sont aujourd'hui répartis sur plusieurs sites communaux. En vue de les regrouper sur le terrain "Tournié" acquis par la Commune par voie d'adjudication, un avant projet sommaire est à établir pour la réalisation de locaux adaptés. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre.

Demande de subvention au titre des amendes de police

Certains travaux commandés par les exigences de la sécurité routière peuvent faire l'objet d'une subvention par le Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police.

Il est proposé un dossier de demande de subvention pour la pose de glissières de sécurité et pour le marquage au sol, pour un montant de 2.817 euros.

Elargissement chemin de Vence.

Au droit de la propriété de M. Isnard, le chemin de Vence peut être élargi à 6 mètres.

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite du terrain nécessaire à cet élargissement, ainsi que la participation financière forfaitaire du propriétaire. Il confirme le choix de l'entreprise réalisé par la Commission d'Appels d'Offres (CAO) et dit que la Commune assurera le suivi

des travaux et le financement.

Cantines scolaires

Le nouveau code des marchés publics a amené le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur le service de restauration scolaire.

Le choix de la procédure de passation de contrat est l'appel d'offre ouvert européen.

Assainissement eaux usées, eaux pluviales, réseau EDF chemin de la Cazette.

En accord avec EDF et la Société Lyonnaise des Eaux France, une consultation nouvelle a été lancée pour la réalisation de travaux début 2004.

La Commune prend en charge le remplacement du collecteur d'eaux usées dont le matériau en gré vernissé est ruiné, ainsi que la création d'un collecteur d'eaux pluviales sur le linéaire.

La SLEF assure le renouvellement d'un réseau d'eau potable et le remplacement des branchements en plomb.

EDF assure la pose d'une ligne souterraine HTA

Le Conseil Municipal a confirmé le choix de l'entreprise retenue par la CAO.

Eau potable. Loi Sapin.

Le Conseil Municipal a accepté le principe de reconduction de l'affermage de l'eau potable en précisant que le mode de passation sera un appel d'offre ouvert.

Il a par ailleurs autorisé le Maire à lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon la procédure adaptée.

Jumelage avec la Commune de Prelà en Italie.

Des rencontres entre les communes de Châteauneuf et de Prelà (dans la Province d'Imperia, Italie) ont été organisées depuis une année, dans le cadre d'une découverte des identités culturelles.

Le principe du jumelage est accepté et Mme Rouan est chargée de la procédure de mise en place de ce jumelage ainsi que de la création d'un Comité de Jumelage.

À vos jarres, arrosoirs et autres binettes :

Soyez nombreux à participer au concours de fleurissement " la jarre d'or "

Mettre en valeur le village en le fleurissant : c'est l'objectif de ce premier concours de " la jarre d'or " organisé par la Municipalité. Pour cette première année, sont invités à participer les habitants du village historique, des Mousquettes et du Pré-du-Lac. Les services techniques municipaux sont déjà à l'œuvre, et leur travail est " hors concours ".



Un jury a été choisi par le Conseil Municipal. Il se réunira le 4 juin pour déterminer les gagnants de chaque catégorie : particuliers catégorie "amateurs", commerçants et artisans catégorie "professionnels". Pour chaque catégorie, une jarre d'or ainsi que 3 jarres de Biot (1er prix : une jarre de 50 cm, 2ème prix une jarre de 40 cm, 3ème prix une jarre de 30 cm) seront offertes.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Diversité dans le choix des végétaux avec recherche de plantes adaptées aux conditions locales et recherche de plantes originales

- Qualité et entretien des plantes, recherche de l'intérêt décoratif toute l'année

- Harmonie dans les aménagements, volume, surface, forme, couleurs, intégration au cadre

- Prise en compte des sens de la vue, de l'odorat et du toucher.

Les prix seront décernés le 6 juin, à l'occasion de la fête de la Sainte Trinité.



" Semez, récoltez, partagez " : des courges pour Nako

L'association " Un Grenier à Céréales Pour NAKO " (UGCP NAKO) (voir " La Lettre du Maire " de mars-avril 2004) a eu le plaisir de vous offrir un paquet de graines de cucurbitacées à l'occasion de la Fête de Notre Dame du Brus le 18 avril dernier.

Les "cucurbitophiles" qui suivent le guide de plantation joint aux graines devraient obtenir de magnifiques courges qui feront l'admiration de tous !

L'association organisera en octobre, à Châteauneuf, un grand marché festif "de l'art de la courge". À cette occasion, vous pourrez aider l'association en lui donnant quelques courges de votre production. Les fonds récoltés permettront la poursuite du projet de construction d'un grenier à céréales à Nako.

L'objectif de l'association UGCP NAKO est de réunir la somme de 10 000 €. Grâce à de généreux donateurs, l'association a déjà collecté 5 000 € : la somme nécessaire au projet n'est pas encore atteinte et l'échéance est proche : en effet, la totalité des 10 000 € doivent parvenir à Nako avant la fin de l'année... L'association poursuit donc son action et compte fermement sur la générosité de tous et de chacun.

UGCP NAKO, association loi 1901 à but humanitaire. Siège social : 453 chemin du Plan de Clermont , 06740 Châteauneuf. Président : Daniel MERCIER, 04.93.77.42.73.



Réunion de quartiers : les principaux sujets évoqués, les réponses du maire

Châteauneuf a été divisée en 4 quartiers.

Après une introduction du maire présentant la commune (géographie, finances, culture, sports, ...) les éléments fédérateurs de l'équipe municipale étaient rappelés : dans quel village voulons-nous vivre demain : garantir le patrimoine, construire mieux et permettre aux actifs et aux retraités de se loger, protéger le paysage et préserver l'environnement et les espaces agricoles, maîtriser le développement économique, développer les transports en commun en collaboration avec la CASA, les équipements structurants à créer : télécentre, crèche et salle polyvalente à caractère culturel.

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

CASA :

informations générales concernant la CASA (représentation des communes et nombre de voix),

- la carte sanitaire est-elle modifiée par la CASA : non, l'appartenance à la CASA ne modifie en rien la carte sanitaire

- la taxe professionnelle : la taxe professionnelle est désormais perçue par la CASA qui reverse aux communes la somme qu'elles recevaient le 01/01/2002 (517 000 € pour Châteauneuf). Il existe également une dotation de solidarité et des projets communautaires financés par la CASA (le télécentre). Le taux de cette taxe est lissé sur 12 ans pour arriver à un taux de 16,82 % pour toutes les communes

- les ordures ménagères : le ramassage des ordures ménagères est une compétence de la CASA. La CASA a mis en place le tri sélectif dans les communes où il n'existait pas encore. Il y a une période d'adaptation de 3 ans pour que se terminent les

contrats des différentes communes avec leur prestataire de service. Au terme de ces 3 ans, la CASA sera responsable du prestataire de service pour toutes les communes de la communauté.

Énergie :

- Procédé de raccordement au réseau de gaz : il faut faire une demande à GDF. Un commercial évaluera les besoins du quartier : plus vous êtes nombreux à faire la demande, plus vous avez de chances d'aboutir.

- Enfouissement des réseaux EDF et France Télécom : poursuite de l'enfouissement chaque fois que possible, EDF a fait de l'enfouissement des réseaux moyenne tension une priorité, France Télécom est un interlocuteur moins sensible à l'enfouissement des réseaux aériens.

Eau, assainissement et éclairage public :

Assainissement collectif et autonome, prix de l'eau, évacuation des eaux pluviales

Sécurité routière

- Demande de réalisation de trottoir sur la route de Gourdon et la 2085. En ce qui concerne cette dernière, le Maire a évoqué la demande formulée au conseil Général et l'accord de ce dernier pour une réalisation courant 2004 ou début 2005.

- Virage dangereux au chemin du Pilon : le Maire a répondu qu'il existe une possibilité d'améliorer ce virage en accord avec la ville de Grasse : des contacts avec Grasse vont être repris à ce sujet.

- Chemin de Vence : achat de foncier pour élargir la chaussée.

- Intersections avec le CD7 (chemin du Camp de Tende, Plan de Clermont, de la Treille) dangereuses : réponse de J.P. Maurin : sur le CD7 priorité à droite. La vitesse est limitée... mais non ou mal respectée !

- Chemin de la Brague : des "aires de croisement" ou garages vont

être aménagées.

- Vitesse excessive sur la majorité des chemins : des limitations ont été décidées par le Conseil, elles ne sont pas toujours respectées !

- État des chemins : 25% du budget communal annuel est destiné à l'entretien. Trop de camions pas autorisés sur notre voirie communale !

- Vitesse sur la 2085 au niveau de Pré du Lac : deux ralentisseurs (gendarmes couchés, dos d'âne) vont y être aménagés.

Urbanisme

- Du POS au PLU : le maire explique la mise en chantier du plan local d'urbanisme, chantier qui peut durer 3 ans.

- Schéma directeur d'assainissement : en cours d'élaboration

- Crèche : après le choix de l'architecte, la mise en œuvre d'un programme. Fin de réalisation prévue fin 2005.

Divers

- Déjections canines : un terrain peut être aménagé aux abords du village. Sera-ce suffisant si les maîtres laissent leur chien

vagabonder ?

- Prolifération des pigeons : un réel problème, pas de réelle solution communale.

- Bruits nocturnes : Contactez la gendarmerie par téléphone au 17 ou 04.93.42.40.06

- Espaces boisés : les aménager pour les promeneurs ? L'association de chasse est locataire et entretient le bois. Les promeneurs y ont accès toute l'année.

Un jumelage : avec qui, pourquoi

Un jumelage associe deux villes de pays différents désireuses de partager certaines idées, de découvrir leur patrimoine culturel respectif, de participer activement et concrètement au processus d'intégration européenne.

Pour l'Union Européenne, "Le jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits".



Une partie du Conseil Municipal et des Messuguié sur le pont sur le PRINO, 1er mai

Le choix du Conseil Municipal s'est porté sur la commune de Molini di Prelà, petite commune italienne de la province d'Imperia. Romolo GUASCO, Maire de Molini di Prelà était l'invité d'honneur de Jean-Pierre Maurin lors de la Fête Patronale et Agricole de Notre Dame du Brusco le 18 avril dernier. Jean-Pierre Maurin a rendu visite l'année dernière à Molini di Prelà. Une délégation du Conseil Municipal s'est rendue aussi à Prelà le 1er mai, accompagnée d'une délégation du groupe provençal Lei Messuguié. Le choix de cette commune a été guidé par les bonnes relations entre les 2 maires, par la proximité géographique des 2 communes et par leur richesse



les 2 Maires :
à gauche
Jean-Pierre MAURIN,
à droite Romolo
GUASCO lors de
l'accueil officiel à la
mairie de Prelà le
1er mai

culturelle respective. Les axes forts de ce jumelage : la réciprocité, le travail en commun (co-opérer) basé sur l'égalité des partenaires pour une relation durable en faveur de la qualité de la vie

Un comité de jumelage est créé, qui va réfléchir aux actions communes qui seront menées pour développer des liens d'amitié et d'échanges dans les axes définis plus haut.

LA VIE MUNICIPALE : LES ÉLUS ONT PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ...

La fête de l'internet

L'Espace Multimédia a cette année encore participé à la fête nationale de l'internet début mars. Présentations, explications : Ludovic et les professeurs bénévoles ont mis leurs compétences et leur sourire à la disposition des curieux.

De nouvelles recrues pour l'Espace : des résidents de la Résidence Retraite du Pré du Lac viennent régulièrement découvrir les secrets du courrier électronique et de la navigation sur Internet. La preuve qu'il n'y a pas de limite d'âge pour assouvir sa curiosité et savoir apprendre !

La conférence sur le Burkina

Gérard BERRIER est un conférencier connu et apprécié des Castelneuvois : invité fréquemment par la Médiathèque, il nous a emmené ce jour-là à la découverte du Burkina-Faso. Le public a été conquis par ces images magnifiques et l'érudition de M. Berrier. La Médiathèque en a profité pour récolter de nouveaux euros pour Nako.

Le concert du 7 mai

La chorale "Harmonie Toot Sweet" recevait la chorale italienne "Monte Vignol" ce weekend du 8 mai. À cette occasion, Jean-Pierre Maurin a reçu à la mairie les 2 chorales et le maire d'Avio, puis

les 2 chorales ont donné un magnifique concert dans l'église Saint Martin le vendredi 7 mai au profit de l'association "un grenier à céréales pour Nako". La quête réalisée a permis de récolter la somme de 1 200 €. Un grand merci à tous.

La semaine provençale

Castèunòu en Prouvènço

La 3ème semaine provençale s'est déroulée du 19 au 25 mars dans le village et au Pré du Lac.

Le vernissage de l'exposition "Rémi PESCE" dans la salle du Pontis a rassemblé de nombreuses personnes qui ont découvert les œuvres de l'artiste saint-paulois.



Le samedi matin, le marché provençal s'est installé devant le Bureau du Tourisme du Pré du Lac offrant à la vente les productions maraîchères, florales et artisanales des producteurs et artisans locaux.

A cette occasion, "La Maison des choses oubliées" avait ouvert ses portes.

Le samedi après-midi, Madame Pascale GUITRY a passionné un auditoire attentif lors d'une conférence sur les faïences provençales.

Le dimanche après-midi, 5 jeunes musiciens, une pianiste et 4 tambourinaires virtuoses, se sont produits en concert dans l'église St-Martin et ont remporté un vif succès.

Grâce au concours des commerçants, les vitrines étaient décorées aux couleurs de la Provence et les enfants de l'école ont participé à cette manifestation par des dessins tous plus réussis les uns que les autres.

Rendez-vous à tous en mars 2005 pour la 4ème semaine provençale.



Le 18 avril

C'est la tradition : le premier dimanche après Pâques, la chapelle de Notre Dame du Brusco



se pare de ses plus beaux atouts pour la fête pastorale et agricole.

Comme tous les ans, l'association des agriculteurs, le comité des fêtes et la municipalité avaient bien préparé cette manifestation, et le public était au rendez-vous. De nombreux exposants ont présenté leurs produits sous le chapiteau, l'association des parents d'élèves toujours présente ainsi que les amis de la chapelle. Une particularité cette année : Jean-Pierre Maurin recevait Romolo Guasco, maire de Molini di Prelà dans le cadre de la mise en place du jumelage.

L'après-midi, le chapiteau était comble pour admirer " la bugade



" des Messuguié et les danses latino-américaines présentées par la jeune association " Amistad Latina " .

Résultats des concours de la fête pastorale

CONCOURS DE VIN D'ORANGE

(17 Participants)

1er Prix : Coupe du Crédit Agricole :

M. Jean-Louis SISRI

2eme Prix : Médaille d'argent :

M. Henri CADET

3eme Prix aequo : Médaille de Bronze :

Mme Caroline CHESTA

4eme Prix :

Mme Marie-Louise ZANOTTI

5eme Prix :

Mme Denise BELLONE

6eme Prix :

Mme Marie-Louise GIRARD

7eme Prix :

M. Denis GIRARD

CONCOURS DES HUILES D'OLIVES

(19 Participants)

1er Prix : Grand Prix des huiles d'Olives avec

Coupe offerte par M FRERES

Mme Marguerite GALBE

2eme Prix : Médaille d'Argent :

M. Paul ORCHARD

3ème Prix : Médaille de Bronze :

Mme Françoise RICORD

4eme Prix :

M. Jean-Baptiste BRUGERE

5eme Prix :

M. Robert COTTON

6ème Prix :

Mme Josette BEZZONE



CONCOURS D'OLIVES SALEES

(7 Participants)

1er Prix : Prix du Crédit Agricole :

Mme Françoise RICORD

2eme Prix : Médaille D'Argent :

Mme Josette BEZZONE

3eme Prix Médaille de Bronze :

Mme Françoise RASCLARD

CONCOURS D'OLIVES SALEES
(7 Participants)

1er Prix : Prix du Crédit Agricole :
Mme Françoise RICORD

2eme Prix : Médaille D'Argent :
Mme Josette BEZZONE

3eme Prix Médaille de Bronze :
Mme Françoise RASCLARD

CONCOURS DE PATES D'OLIVES
(4 participants)

1er Prix : Prix de la Municipalité :
M. Jean-Philippe FRERE

2eme Prix : Médaille d'Argent :
M. Robert COTTON

3eme Prix : Médaille de Bronze :
Mme Françoise RICORD

PALMARES PRODUITS DIVERS

Prix de la Municipalité :
CAT la BASTIDE pour l'ensemble de ses produits

Prix de la Municipalité :
M. Jean-Philippe FRERE pour ses produits oléicoles

Coupe Offerte par GROUPAMA :
M. Michel RAYBAUD COLLOMB pour
son exposition de matériels agricoles

Coupe Offerte par GROUPAMA :
Foyer de Vie RIOU pour sa présentation d'animaux

Coupe du Souvenir Jacques GOZZERINO :
M. Max BRUN et la SACA pour leur exposition avicole

Coupe du souvenir Baptiste GIRARDI :
M. Eric COQUELET pour son miel

Prix de la Municipalité :
M. Bruno GABELIER pour ses fromages de chèvre

Coupe Offerte par le C.A.T La Bastide :
M. et Mme QUARANTA Francis
pour leurs Girouettes Artisanales

Coupe Offerte par l'Association des Agriculteurs
Mme Danielle BAUDOT-LAKSINE
pour ses livres et photos du terroir agricole

Coupe de la Municipalité
Boulangerie LARROUTUROU

Coupe de la Municipalité
M. Ange PUCCI pour ses vins et liqueurs d'agrumes

Coupe de la Municipalité
M. Louis GIRAUDO pour ses vins de pays

Coupe de la Caisse d'Epargne de la Côte d'Azur
Mme Ghislaine BOURSIER pour ses sculptures de bois

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

 4, 5 et 6 juin au village,
Fête Patronale de la
Sainte-Trinité

 11 juin, Salle M.A.S.E.T,
"Luludi, la fleur qui
chante", un spectacle alliant
musique et jeux de marionnettes,
conçu et réalisé par les résidents
du Foyer Riou et l'Association
Botanik System.
Tarif : 5€ par personne (3€/pers.
pour les groupes à partir de 5
personnes)

 12 Juin chapelle Notre
Dame du Brus, Quatuor
guitares de Monte Carlo

 18, 19 et 20 juin, plateau
sportif du Plantier, au vil-
lage, Olympiades :
- Cérémonie d'ouverture, vendredi
18 juin à 21h30
- Epreuves sportives, samedi 19 et
dimanche 20 juin
- Cérémonie de clôture et remise
des prix, dimanche 20 juin à
18h30

 23 juin, plateau San
Bastian, feu de la saint
Jean

 03 juillet chapelle Notre
Dame du Brus, Récital
Kelly Hodson

 7 au 10 juillet, jardins de la
chapelle du Brus, XV^{ème}
Festival "Les Nuits du Brus"
- 7 : Soirée classique
- 8 : Chanson française
- 9 : Passeport pour l'Irlande
- 10 : Théâtre de la Bohême

 13 juillet, dîner Place du
Courredou, au village,
Célébration du 14 juillet

 31 juillet chapelle Notre
Dame du Brus, Duo
Wang piano violon (Artistes de
Chine pour l'année de la Chine
en France)

 07 août chapelle Notre
Dame du Brus, Trio
Phoenix trio anglais violon viole
violoncelle

 8 août, plateau San
Bastian : vide grenier
organisé par le Comité des Fêtes

 14 août, dîner place du
Courredou , au village
Célébration du 15 août

 11 septembre, au plateau
sportif du Plantier, forum
des Associations

**Attention : pour les dîners du
13 juillet et du 14 août :
réservation obligatoire en
mairie**

**Téléthon
le 4 décembre 2004**

*"Venez vous reconnaître
et vous rencontrer"*

Dans le cadre du téléthon, il a été
imaginé d'organiser une exposi-
tion de photos de classe de
Châteauneuf.
Vous possédez des photos,
prêtez-les-nous, portez-les à
l'occasion du forum des Associa-
tions, le 11 septembre ou en
Mairie.